

Epidémies hivernales : consultez d'abord votre médecin traitant

L'hiver est une période marquée par un important recours aux soins, notamment en lien avec les pathologies hivernales (grippe, gastro-entérite, bronchite...). Ainsi, les services de santé hospitaliers et les médecins libéraux sont actuellement fortement sollicités. L'ARS Bretagne tient à rappeler quelques bons réflexes.

Contactez votre médecin traitant !

Alors que les épidémies de l'hiver sévissent, les besoins de soins sont importants. Toutefois, pour accéder à une consultation médicale, il est nécessaire de **contacter d'abord votre médecin traitant**. Ne vous rendez pas directement aux services d'urgence. En effet, sur les heures d'ouverture des cabinets médicaux (en semaine de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h), le bon réflexe reste de contacter son médecin traitant.

Le soir et le week-end, faites le 15 !

En période de fermeture des cabinets médicaux (le week-end, à partir du samedi 12h jusqu'au lundi 8h et la nuit de 20h à 8h) : faites le 15 !

En faisant le 15, selon votre état de santé, vous :

- recevrez des conseils médicaux ;
- serez informé du lieu où consulter un médecin de garde ;
- recevrez la visite d'un médecin de garde ;
- serez pris en charge par l'hôpital en cas d'urgence.

Pour les villes de Rennes, Saint-Malo, Brest, Quimper, Vannes et Lorient, vous pouvez également appeler **SOS médecins au 3624**.